



22 février 2012

Construction de résidences secondaires Le Conseil d'Etat aux quatre coins du canton

(IVS).- Quatre conseillers d'Etat valaisans se sont engagés mercredi aux quatre coins du canton pour rejeter l'initiative sur les résidences secondaires soumise au peuple le 11 mars prochain. Jacques Melly était à Nax, dans la commune récemment fusionnée du Mont-Noble ; Jean-Michel Cina avait rejoint Riederalp, une destination inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO ; Claude Roch était aux Bains de Val-d'Illiez, un complexe thermal au cœur d'une région touristique transfrontalière ; Maurice Tornay enfin avait gagné à Vichères-Bavon, une station familiale sur l'axe du Grand St-Bernard. Accompagnés des autorités locales, les membres du Gouvernement ont en chaque lieu souligné les dangers que cette initiative fait courir à l'économie des régions de montagne.

Conserver une activité économique dans la vallée

Jacques Melly a rejoint la commune du Mont Noble. Entouré des autorités du district du Val d'Hérens (notamment **Bernard Bruttin**, président de la commune, **Pierre-Alain Pannatier**, conseiller communal, **Marielle Dayer**, vice-présidente d'Hérémente) il a rappelé l'importance de conserver une activité économique dans les vallées alpines. Cette initiative impliquerait un arrêt immédiat des constructions dans de nombreuses communes et paralyserait un large pan de notre développement. Des milliers de places de travail seraient directement menacées dans toute la Suisse. Et en particulier dans les cantons alpins.

Bernard Bruttin, le président de la commune de Mont-Noble, a décrit les risques liés à cette initiative. Dans sa commune, des habitants devront s'exiler pour trouver du travail ailleurs et des classes d'écoles devront certainement être fermées. Tout comme des commerces de proximité, déjà difficiles à maintenir dans des villages.

Une initiative inutile qui n'arrange rien

A Riederalp, en présence des autorités communales et d'acteurs touristiques et économiques du lieu, **Jean-Michel Cina** a souligné l'inutilité de cette initiative ; il a rappelé que le Parlement fédéral avait doté la Suisse d'une base légale obligeant communes et cantons à prendre des mesures. Si elle était acceptée, cette initiative ne ferait que déplacer les problèmes et engendrer des effets parfois pires que le mal qu'elle vise à résoudre.

Le conseiller communal **Christoph Golob** a clairement affirmé qu'il pourrait s'agir d'une véritable catastrophe économique pour le village et la région : « Riederalp compte 250 habitants à l'année, chacun d'eux dépend du tourisme ; cette initiative ne s'attaque pas au vrai problème! » **Natalie Kummer**, conseillère communale, a souligné que, grâce à l'apport économique des quelque 70-80% de résidences secondaires de l'endroit, ce sont des infrastructures de qualité et des emplois directs qui sont créés. Pour **Valentin König**, responsable des remontées

mécaniques, rien ne sert de nier la problématique, mais « la solution doit venir des autorités communales et cantonales : une règle fédérale indifférenciée n'arrange rien et ne permet pas de répondre aux vrais problèmes. » Enfin **Gerhard Berchtold**, directeur de l'Office du tourisme a jugé que « les résidences secondaires participent d'une offre de qualité ; on devrait pourvoir les utiliser mieux, plus longtemps. »

Les outils de maîtrise sont en place

Claude Roch et les quatre présidents de la vallée (**Fernand Mariétan**, Monthey – **Marianne Maret**, Troistorrents – **Philippe Es-Borrat**, Val d'Illicz – **Luc Fellay**, Champéry et **Rose-Marie Antille**, sous-préfète) étaient aux Bains de Val-d'Illicz. Au nom de ses collègues Philippe Es-Borrat, président de Val-d'Illicz, s'est élevé contre l'idée de vouloir ôter leur droit à l'autodétermination aux populations de montagne. Val-d'Illicz a mis en place un règlement sur la maîtrise des résidences secondaires, lequel comprend deux volets : 1) le secteur résidentiel, qui correspond au village "historique", où la construction de résidences secondaires est fortement contingenté; 2) le secteur touristique, qui correspond aux stations des Crosets et Champoussin ainsi que la zone des Bains, dans lequel une taxe compensatoire très incitative frappe les résidences secondaires qui ne sont pas suffisamment occupées.

L'acceptation de cette initiative serait une catastrophe pour l'économie locale avec des incidences répercutées sur pratiquement toutes les entreprises et commerces, ont conclu les élus de la vallée.

Les dégâts humains seront inhumains

Maurice Tornay s'est rendu à Vichères-Bavon. Il était entouré d'autorités de la région Martigny-Entremont (**Miguelle Darbellay**, conseillère communale Liddes - **Gilbert Tornare**, président de Bourg-St-Pierre - **Jean-Laurent Darbellay**, président de Liddes - **Patrice Michaud**, président des remontées mécaniques de Vichères-Liddes - **Jean-François Copt**, député et a. président du Grand Conseil - **Jean-Albert Ferrez**, président du Grand Conseil, **Bernard Monnet**, préfet du district, Martigny), auxquelles s'étaient joints plusieurs chefs de PME et autres acteurs du tourisme. Quelques réflexions récoltées au vol :

- « Comment est-ce possible de considérer la maison en zone vieux-village héritée de mon père comme une résidence secondaire ? »
- « Sept à huit villages de ma commune seraient abandonnés à très court terme si l'initiative passait ».
- « La zone à bâtir a passé de 400'000 m² à 40'000 m² ici à Bavon. Ces mesures douloureuses ont été prises par des autorités responsables du développement durable ».
- « Aujourd'hui c'est le premier jour du carême, si l'initiative passe le carême sera bien plus long que 40 jours ».
- « Les dégâts humains seront inhumains ! ».

Par l'expression de leur vécu, les acteurs locaux ont mis en situation les enjeux de la votation et les conséquences désastreuses d'une acceptation.

La mise en danger sur la durée de tout un pan de l'activité économique des cantons alpins ne peut que les mettre en difficulté. Dans cet esprit, le Conseil d'Etat est d'avis qu'il vaut mieux, pour l'ensemble du pays, que les cantons alpins puissent assurer leur développement et continuer sur la voie de l'indépendance économique et financière. L'initiative porte gravement atteinte à cette volonté et à ce développement en fermant toute possibilité pour le futur. Elle accroît la dépendance des régions de montagne à l'égard des zones urbaines et contribue au déséquilibre entre les populations du pays. Cette initiative va donc à l'encontre tant des objectifs de la politique régionale que de ceux de la nouvelle péréquation financière.

Note aux rédactions

Vous trouverez des photos de cette quadruple manifestation sur le site cantonal, sous la rubrique habituelle.